

# Règlement Intérieur

## Introduction

Le présent règlement intérieur s'applique à toutes activités effectuées dans le cadre de l'association Makerspace56. Il peut être mis à jour par le conseil d'administration de l'association Makerspace56, il sera affiché dans les locaux de l'association et fera donc référence du règlement en cours.

Afin de porter l'appellation « FabLab » l'association Makerspace56 respectera donc la charte des FabLabs mise en place par le MIT disponible sur internet sur la page [<http://www.labfab.fr/charte-fablab>]

## Usagers du FabLab

### Adhérent

L'adhérent est un usager du FabLab à jour de sa cotisation à l'association.

### Non-adhérent

Un usager non-adhérent est une personne physique non adhérente

### Invité

L'invité est un non-adhérent encadré par un adhérent.  
Chaque adhérent est responsable de ses invités.

## Adhésion

L'adhésion à l'association est due pour une année civile, elle permet d'accéder au statut d'adhérent.

Pour les primo-adhérents, l'adhésion prise après le 1<sup>er</sup> octobre est valable l'année civile suivante.

Le montant de l'adhésion est fixé par l'Assemblée Générale ordinaire.

## Ouvertures

Makerspace56 propose trois types d'ouverture :

- L' « Open Lab » durant lequel tous les usagers sont acceptés.
- Les ouvertures réservées à l'ensemble des adhérents.
- Des ouvertures à thèmes pouvant faire l'objet de spécificités ou de restrictions additionnelles.

Ces séances sont affichées sur le site internet du Makerspace56, sur la page [Evènements : <http://makerspace56.org/evènements>].

Les adhérents peuvent aussi accéder au FabLab aux horaires d'ouverture du VIPE.

# Règles de fonctionnement

## Niveaux d'autonomie

Afin de garantir la sécurité des personnes présentes dans le FabLab et du maintien en l'état des machines, il a été défini trois niveaux d'autonomie au sein des adhérents qui fixe les règles d'utilisation des machines :

- 1<sup>er</sup> niveau : Débutant :
  - o Il ne peut utiliser les machines sans la supervision d'un « Autonome » ou d'un « Expert ».
- 2<sup>e</sup> niveau : Autonome :
  - o Il peut utiliser les machines sans la supervision d'un « Expert » et il peut encadrer un « Débutant ».
- 3<sup>e</sup> niveau : Expert :
  - o Il peut utiliser les machines et assure la formation des adhérents.

Les non-adhérents et les invités ne peuvent prétendre à un niveau d'autonomie, ils ne peuvent donc pas utiliser le matériel du FabLab.

Le niveau d'autonomie est symbolisé par un badge et est propre à une catégorie de machine.

Les niveaux d'autonomie sont attribués aux adhérents par le C.A. sur avis d'un « Expert ». Il peut aussi les suspendre ou les révoquer.

## Utilisation et entretien du lieu

Ce lieu étant un lieu de partage mis en commun il est du devoir de tous de le garder en ordre afin que tous puissent y trouver et retrouver le matériel mis à disposition et rangé à sa juste place. Il en va de même avec la propreté ; chacun doit veiller à bien nettoyer le lieu avant de le quitter, considérez donc un temps de rangement avant la fermeture du FabLab.

Le matériel de nettoyage est mis à disposition dans le FabLab.

## Utilisation et entretien des machines

Les machines étant elles aussi mises en commun, il est du devoir de tous de les garder en bon état de fonctionnement et de propreté. Il s'agit donc de prévoir un temps de nettoyage et de rangement de la machine dans le temps de réservation imparti.

Chaque machine dispose d'un carnet d'entretien qui contient les opérations à effectuer pour garder la machine en bon état, de la périodicité de chaque opération. Le carnet d'entretien liste aussi les interventions réalisées avec la date et le nom de la personne ayant réalisé l'entretien ainsi que la date de la prochaine intervention de nettoyage.

L'utilisation d'une machine peut nécessiter un niveau d'autonomie.

Si un « Expert » peut fournir des informations, prodiguer des conseils et répondre aux questions relatives à l'utilisation des machines, sa fonction n'est pas d'effectuer des fabrications sur spécification, et les activités de fabrication sont réalisées par l'utilisateur.

Tout conseil de la part d'un adhérent sur l'utilisation ou l'entretien d'une machine doit être approuvé par un « Expert ».

Afin de se garantir l'utilisation d'une machine il est nécessaire de le notifier sur le planning de réservation des machines disponible sur le site internet de Makerspace56, sur la page [Planning machines : <http://makerspace56.org/reservation-machines>].

## Responsabilités et comportement

Les adhérents, visiteurs ou invités du FabLab s'engagent à respecter le Règlement Intérieur, le matériel et les personnes présentes, dans l'esprit d'ouverture et de partage décrit dans la charte des FabLabs. Tout manquement peut amener le CA à décider de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion du contrevenant.

Les ressources du FabLab ne peuvent être utilisées pour des activités illégales.

L'adhérent décharge de sa responsabilité l'association MakerSpace 56 en cas de dommages résultants d'un non-respect du règlement intérieur, ou d'un non-respect des règles de base dictées par le bon sens.

L'adhérent devra fournir une attestation de responsabilité civile à jour.

Les mineurs adhérents à l'association devront fournir une Fiche d'autorisation parentale ou tutélaire.

L'adhérent devra respecter les restrictions d'utilisation des machines ou des lieux (badge d'autonomie).

L'adhérent devra respecter les différentes réglementations, notamment celles concernant la propriété intellectuelle.

L'adhérent devra respecter les différentes chartes liées aux locaux du VIPE.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, en avoir une parfaite compréhension et s'engage à le respecter.